

REGLEMENT NATATION COURSE ET EAU LIBRE

SAISON

2024

Du 1^{er} janvier 2024 au 31 juillet 2024



ATTENTION

MODIFICATION DES REGLES DE CHANGEMENT DE CATEGORIES

La prise de licence se fera toujours dès le 1^{er} septembre 2023, les nageuses ou les nageurs ne pourront nager que s'ils sont titulaires d'une licence prise à partir du 1^{er} septembre 2023.

CATEGORIES	AGES (filles et garçons)	ANNEES (filles et garçons)
Avenirs	11 ans et après	2013 et après
Benjamins	12-13 ans	2012 à 2011
Juniors	14-18 ans	2010 à 2006
Seniors	19 ans et plus	2005 et avant

Dispositions Générales

Saison 2023-2024

1. Protocole d'organisation des compétitions Natation Course

AVANT LA COMPETITION

Le Comité Départemental de Natation du Val d'Oise préparera :

- La compétition sur le logiciel « Extranat » (mail ou wetransfer ; clé USB sur demande uniquement).
- Les médailles et/ou coupes prévues par le règlement du CD95.
- Le matériel (système de départ, les plaques de comptage des distances) en fonction des disponibilités.
- Les documents nécessaires au bon déroulement de la compétition :
 - Un exemplaire des programmes paginés et agrafés sera remis gratuitement à chaque club participant.
 - Des programmes pour le jury de la compétition.
 - Un exemplaire (page par page) pour que l'organisateur puisse, s'il le désire, faire des tirages.

Le club organisateur :

- Récupérer l'ensemble de la compétition, à savoir les différents dossiers nécessaires à l'organisation de la compétition (la sauvegarde de la compétition, exemplaires des programmes) et ceci au plus tard le vendredi précédent cette compétition au CD95.
- Il pourra faire le nombre de photocopies des programmes qu'il voudra vendre, la recette de ceux-ci lui étant acquise.

La commission des officiels devra :

- Désigner un jury (Juge Arbitre, Starter et Juges de Nage) pour les compétitions.

PENDANT LA COMPETITION

Le club organisateur devra :

Pour l'informatique et les résultats :

- Prévoir une personne pour le traitement informatique de la compétition avec le matériel informatique du club.

- Mettre à disposition un dispositif électrique pour brancher un ordinateur, une imprimante ; une table ; des chaises ; un podium ; et un portable ou téléphone pour les secours.
- Afficher les résultats à un endroit visible par les nageurs, les entraîneurs et les parents.

Pour le jury :

- Mettre à disposition un local réservé au jury, ainsi qu'un vestiaire.
- Prévoir une boisson pour le jury lors de chaque réunion sportive.

APRES LA COMPETITION

Le club organisateur devra :

- Faire remonter la compétition à la FFN (traitement de fin de compétition).
- Envoyer par mail au Comité Départemental, la sauvegarde de la compétition traitée.
- Ramener le matériel à la Maison des Comités (starters et dossiers papiers).

SECURITE

La surveillance des bassins (celui où se déroule la compétition, le bassin de récupération ou autre) est à la charge du club organisateur.

Pour les Premiers Secours, le club organisateur peut faire appel à la Croix Rouge, la protection civile, pompiers ou autres...

2. Licence

Encadrement (dirigeant, bénévole, officiel, entraîneur)	15 euros
Compétiteur (11 ans et +)	55 euros
Compétiteur (10 ans et -)	39 euros
Compétiteur « estivale » (11 ans et +). Période du 1 ^{er} juin au 15 septembre.	35 euros
Compétiteur « estivale » (10 ans et -). Période du 1 ^{er} juin au 15 septembre.	31 euros
Natation pour tous (16 ans et +)	10 euros
Natation pour tous (15 ans et -)	18 euros
Eau Libre Promotionnelle	15 euros
J'apprends à Nager (JAN)	15 euros
e-Licence (disponible via l'application Swimming Heroes)	12 euros

Les licences se saisissent sur extranat.fr (via Internet), les clubs devront payer par carte bancaire directement en ligne. L'oblitération est faite par la FFN.

ATTENTION : Prévoir un délai de 10 jours entre le dépôt de la demande d'oblitération et la participation à la première compétition.

Avec le paiement des licences par carte bancaire, il n'y a plus de délai, dès que le paiement de la licence est effectué par le club, le nageur peut être engagé sur une compétition (sauf si paiement par virement).

Aucune licence ne sera oblitérée pour la saison 2023/2024 avant la clôture du règlement financier de la saison 2022/2023.

Tous les licenciés doivent se conformer et se soumettre :

- Aux règlements WORLD AQUATICS, LEN, FFN.
- Aux dispositions générales et particulières des compétitions de la FFN, du LIFN et du CD95.
- Au règlement d'hygiène et de sécurité dans tous les lieux où ils seront habilités à se trouver pour pratiquer leur discipline.

3. Multi-licences

Tout membre adhérent à une structure doit être en possession d'une licence délivrée quelle que soit la discipline pratiquée.

Le licencié d'un club dans lequel la pratique compétitive de la natation artistique, du water-polo ou du plongeon n'est pas proposée, a la possibilité d'acquérir une ou plusieurs autres licences dans un ou plusieurs autres clubs au sein du même Comité Régional.

Les règles générales de transferts s'appliquent à toutes les licences.

Le licencié devra être impérativement informé que le choix de la ou des disciplines qu'il entend pratiquer au sein de son club est primordial. Ce choix apparaîtra sur sa licence et déterminera de manière définitive les disciplines qu'il pourra pratiquer en compétition au sein ou non de son club. Le licencié informera aussi les clubs dont il est membre, qu'il est déjà adhérent d'un autre ou de plusieurs autres clubs.

Les clubs devront indiquer de manière précise les disciplines qu'ils proposent à leurs adhérents. A ce titre, il apparaîtra de manière très distincte (en première page) sur les bordereaux d'affiliation, les disciplines susceptibles d'être proposées par les clubs.

Le président du club certifiera sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

4. Dispositions financières du CD95 Natation

Appel à cotisation en début de saison :

- Participation du club pour la saison : 150 euros

Droits d'engagements :

- Engagement individuel par course : 3 euros
- Engagement individuel sur place (si possibilité) : 15 euros
- Engagement des relais : 5 euros
- Engagement par équipe : 30 euros

Forfaits et pénalités :

- Déclaré à la table (par course) : 6 euros
- Non déclaré à la table : 15 euros
- Forfait d'un club non déclaré : 70 euros

Si aucun officiel n'est présenté par le club sur la compétition :

Référence chapitre 6. Officiels

Ristourne informatique aux clubs (par chèque de fin de saison) sur la base de 0,50 euros par licence FFN.

5. Engagements aux compétitions

Pour la saison 2023/2024, chaque structure devra prêter sa piscine trois fois dans la saison pour des compétitions prévues au calendrier départemental.

Voici les types de compétition ;

- Trophées Avenirs
- Parcours Avenirs
- Rencontre Benjamins (y compris les regroupements du collectif)
- Interclubs Benjamins
- Circuit Juniors Seniors
- Championnats Départementaux
- Les finales Départementales individuelles ou par équipes etc..

Si toutes les compétitions peuvent être organisées, aucune pénalité ne sera appliquée. Cependant, si nous n'obtenions pas assez de piscine, un forfait de 100 euros par compétition (une demi-journée) sera appliquée pour un engagement minimum d'un nageur.

Tous les engagements se feront pour toutes les compétitions par le biais d' « Extranat ». Toute information supplémentaire, devra être communiquée par e-mail à l'adresse suivante :

atd95natation@gmail.com (Technique)

cd95@cd95-natation.fr (Administratif)

Les fiches de course et/ou le programme de la compétition seront directement établis par l'informatique du CD95 Natation pour toutes les compétitions du règlement.

Si un club ne peut pas se déplacer sur une compétition pour laquelle il a été prévu, il doit impérativement prévenir le CD95 Natation sous peine de pénalité de 70 euros pour forfait non déclaré d'un club.

L'information est à communiquer le mercredi précédent la compétition au plus tard.

6. Officiels

Pour toutes les compétitions, les clubs doivent présenter un ou plusieurs officiels :

- ✓ 1 à 6 nageurs : 1 officiel obligatoire
- ✓ 7 à 20 nageurs : 2 officiels obligatoire
- ✓ 21 nageurs et plus : 3 officiels obligatoire ou 2 officiels dont 1 juge arbitre ou starter

Pour non présentation d'officiel ou non-respect des règles ci-dessus, le club encourt une pénalité tarifaire.

Le barème des pénalités est le suivant :

- Si aucun officiel n'est présenté par le club sur la compétition, 50 euros de pénalité pour le premier officiel manquant et 15 euros de pénalité pour chacun des suivants.
- Si au moins un officiel du club est présent sur la compétition, 25 euros de pénalité pour le premier officiel manquant et 15 euros pour chacun des suivants.

Dans le cas où la commission désigne un officiel Juge-Arbitre ou Starter sur une compétition, où son club n'est pas engagé, il pourra être comptabilisé comme représentant son club dans une autre compétition se déroulant le même jour.

Tout officiel doit être licencié pour pouvoir officier lors des compétitions. Il devra présenter son attestation d'officiel au juge arbitre.

Les officiels en formation pratique pour changer de grade sont comptés dans le quota des officiels du club.

7. Règlement spécifique demi-fond

Le CD95 Natation se donne le droit de faire nager les 400 NL, 800 NL et 1500 NL à 2 nageurs par ligne d'eau à toutes les compétitions. Le départ s'effectuera sur le plot.

8. Règle des départs

Toutes les compétitions individuelles suivront la règle du 1 départ, sauf pour les compétitions de la catégorie Avenirs, la règle des 2 départs sera appliquée.

Toutes les compétitions par équipe suivront la règle des 2 départs.

Pour les épreuves de demi-fond nagées à 2 par ligne, les départs s'effectueront en décalé, du plot de départ.

9. Echauffement et pause

La durée de l'échauffement n'excédera pas 55 minutes, afin que chaque réunion d'une compétition commence au plus tard 1 heure après l'ouverture des portes.

Dans la mesure du possible, l'ouverture des portes (OP) se fera à 14h00 et le premier départ à 15h00 pour toutes les compétitions se déroulant sur une demi-journée.

Au moins une pause de 10min sera prévue par réunion.

10. Formations fédérales

Documents d'informations disponibles sur le site de la LIFN.

11. Récompenses

Dans certaines compétitions, en plus des médailles, des lots pourront être remis soit aux premiers, soit aux meilleures performances à la table de cotation fédérale, soit aux clubs sur le classement de la compétition. Ces lots ne seront remis au destinataire que s'il est présent au moment de la remise. Aucun envoi ultérieur.

Ecole de Natation Française

(Voir l'Annuel Règlements FFN)

1. Informations importantes

Chaque club s'engage à respecter le cahier des charges de l'ENF en début de saison. Toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la saison sportive seront données par le CD95. La présence d'un responsable ENF de tous les clubs agréés est conseillée pour débiter la saison.

Les conditions pour la certification des évaluateurs ENF2 sont :

- Être titulaire du BEESAN, BPJEPS AAN
- Être à jour de sa révision CAEPMNS
- Être en situation d'encadrement sur l'école de natation, groupe Avenirs
- Être licencié dans un club FFN

Les conditions pour la certification des assistants évaluateurs ENF2 sont :

- Avoir plus de 14 ans
- Être licencié dans un club FFN

2. Organisation des tests ENF

a) SNS remplace le Sauv'nage

Le SNS (Savoir-Nager en Sécurité) est organisé dans les clubs, sous la responsabilité de toutes personnes disposant d'un diplôme de l'état conférant la prérogative de l'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle à jour. En outre, les personnes titulaires d'un brevet fédéral reconnu ci-après : brevet fédéral 2nd degré, 3^{ème} degré, 4^{ème} degré, 5^{ème} degré quelle que soit la discipline. (Délivré par la Fédération Française de Triathlon : brevet fédéral niveau 2)

Le club doit fournir régulièrement un bilan des résultats à la commission ENF (adresse mail : atd95natation@gmail.com).

b) Pass'Sport de l'eau

La construction du nageur est importante à cette étape, aussi la transversalité existante dans les 5 épreuves du passeport de l'eau enrichit les progressions pédagogiques des éducateurs.

Le club ayant des nageurs formés au niveau du Passeport de l'eau devra informer le Comité Départemental des résultats des tests afin que celui-ci valide le passeport de l'eau.

c) Pass'Compétition Natation Course

L'idée est de proposer à cette catégorie (Avenirs), un parcours sportif adapté et attractif, en organisant des compétitions dont la durée n'excède pas 2h00 à 2h30, échauffement compris (45 min), pour conquérir également l'engouement et l'adhésion de leur environnement familial.

A VOIR SELON ANNUEL REGLEMENT ENF : CHALLENGE ou 100 4N ENTRE 2 CLUBS.

3. Validation des tests ENF

Le test du SNS doit être validé par un évaluateur inscrit sur la plateforme du ministère des sports.

Les Tests du pass'sport de l'eau et du pass'compétition seront validés par le CD95 Natation.

Tant que les résultats ne sont pas enregistrés dans la base fédérale, le nageur n'a pas validé son test.

Sélections Jeunes et Juniors

Une sélection Jeune 2024 et une sélection Junior 2024 seront mise en place.

Les critères de sélection de ces 2 sélections sont définis dans le plan d'action du collectif sportif 2023-2024.

Des regroupements auront lieu tout au long de la saison. Des notes d'informations seront envoyées en temps voulu aux clubs et parents des nageurs et nageuses sélectionnés.

Programme des compétitions

Trophées Avenirs

Catégories :

- Filles et garçons : Avenirs 9, né(e) en 2015 et après, à partir du 1^{er} janvier 2024
Avenirs 10, né(e) en 2014, à partir du 1^{er} janvier 2024
Avenirs 11, né(e) en 2013, à partir du 1^{er} janvier 2024

Droits d'engagements : 3 euros

Règlement Sportif :

- ✓ La licence compétiteur et le SNS (sauv'nage) sont obligatoires.
- ✓ Le nombre d'épreuves autorisées par réunion est de 3. Mais seules les 6 épreuves individuelles du « Trophée Avenir du nageur complet » et du « Trophée Avenir du 4 nageurs » pourront être proposées dans ce cadre.
- ✓ Le Comité Départemental se réserve le droit de limiter les engagements si nécessaire pour garantir une durée de manifestation très raisonnable (2h30 à 3h, échauffement compris) (engagements AT prioritaire).
- ✓ Les inscriptions seront à faire via Extranat Pocket.

Récompenses :

- Une médaille sera remise aux 3 premiers par catégorie et sexe pour chaque épreuve.

Trophées Avenirs 1

Dimanche 14 janvier 2024

Lieu : St Leu La Forêt et Montigny

Programme et ordre des courses :

1. 200 NL (Av 10 et moins)
Pause
2. 25 Papillon (Av 10 et moins)
3. 50 Papillon (Av 11)
4. 25 Brasse (Av 10 et moins)
5. 50 Papillon (Av 11)
6. 25 Dos (Av 10 et moins)
7. 50 Dos (Av 11)
8. 25 NL (Av 10 et moins)
9. 50 NL (Av 11)
Pause
10. 100 4N

Trophées Avenirs 2

Dimanche 03 mars 2024

Lieu : Fosses

Programme et ordre des courses :

1. 200 NL (Av 10 et moins)
Pause
2. 25 Papillon (Av 10 et moins)
3. 50 Papillon (Av 11)
4. 25 Brasse (Av 10 et moins)
5. 50 Brasse (Av 11)
6. 25 Dos (Av 10 et moins)
7. 50 Dos (Av 11)
8. 25 NL (Av 10 et moins)
9. 50 NL (Av 11)
Pause
10. 100 4N

Parcours Avenirs

Catégories :

- Filles et garçons : Avenirs 9, né(e) en 2015 et après, à partir du 1^{er} janvier 2024
Avenirs 10, né(e) en 2014, à partir du 1^{er} janvier 2024
Avenirs 11, né(e) en 2013, à partir du 1^{er} janvier 2024

Droits d'engagements : 3 euros

Règlement Sportif :

- ✓ Le parcours Avenirs concerne les nageurs possédant le Savoir-Nager en Sécurité.
- ✓ Les nageurs et les nageuses sont limités à 3 épreuves par parcours.
- ✓ Les Avenirs 9 ne pourront pas prendre part à l'épreuve du 400NL.
- ✓ Les Avenirs 9 ne pourront pas prendre part à l'épreuve du 200 4N lors des parcours 1 et 2.
- ✓ **Les parcours 1 sera qualificatif pour les Championnats Départementaux Benjamins** pour les 5 premiers Avenirs 11 (garçons et filles) aux épreuves cumulées : 200 4N et d'un 100 spé.
- ✓ **Les parcours 1, 2 et 3 seront qualificatifs pour les Championnats Départementaux Eté** pour les 5 premiers Avenirs 11 (garçons et filles) aux épreuves cumulées : 200 NL, 200 4N, et des 4 100 spé.

Récompenses :

- Une médaille sera remise aux 3 premiers par course et par catégorie.

Parcours Avenirs 1

Dimanche 21 janvier 2024

Lieu : Beaumont et Cormeilles

Date limite d'engagements : mardi 23 janvier 2024

Programme et ordres des courses :

1. 50 NL
2. 100 Dos
3. 50 Pap
4. 100 NL

Pause

5. 200 4N (Av 11)
6. 50 Brasse
7. 100 Pap
8. 100 Brasse

Pause

9. 200 NL

Parcours Avenirs 2

Dimanche 24 mars 2024

Lieu : Herblay et ?

Date limite d'engagements : mardi 19 mars 2024

Programme et ordre des courses :

1. 400 NL (Av 11)
2. 50 Dos
3. 100 Pap
Pause
4. 100 NL
5. 200 NL
6. 50 NL
7. 100 Brasse
Pause
8. 100 4N
9. 200 4N (Av 11)

Parcours Avenirs 3

Dimanche 05 mai 2024

Lieu : Argenteuil et ?

Date limite d'engagements : mardi 30 avril 2024

Programme et ordre des courses :

1. 100 Dos
2. 50 Pap
3. 100 NL
- Pause
4. 200 4N (Av 10/11)
5. 50 Brasse
6. 100 Pap
7. 50 Dos
8. 100 Brasse
- Pause
9. 400 NL (Av 10/11)
10. 200 NL

Finale Parcours Avenirs

Catégories :

- Filles et garçons : Avenirs 9, né(e) en 2015 et après, à partir du 1^{er} janvier 2024
Avenirs 10, né(e) en 2014, à partir du 1^{er} janvier 2024
Avenirs 11, né(e) en 2013, à partir du 1^{er} janvier 2024

Droits d'engagements : 3 euros

Règlement Sportif :

- ✓ Pour être classé à la finale du Parcours Avenirs : Avoir participé au Parcours Avenirs 2024 (et les trophées Avenirs pour les Avenirs 1). Il doit avoir nagé au moins une fois les épreuves suivantes :
 - **Avenirs 9** : 200 NL ; 100 4N ; 50m au choix
 - **Avenir 10** : 200 NL ; 100 4N ; 50m au choix
 - **Avenirs 11** : 200 NL ; 200 4N ; 100m au choix

- ✓ Le nombre de qualifié : 90 personnes (45 filles – 45 garçons) :
 - **Les 10 premiers Avenirs 9**

200 NL + 100 4N + le meilleur score entre le 50 Pap/ 50 Dos/ 50 Brasse/ 50NL

- **Les 15 premiers Avenirs 10**

200 NL + 100 4N + le meilleur score entre le 50 Pap/ 50 Dos/ 50 Brasse/ 50 NL

- **Les 20 premiers Avenirs 11**

200 NL + 200 4N + le meilleur score entre le 100 Pap/ 100 Dos/ 100 Brasse/ 100 NL
obligatoirement nagés

- ✓ 3 Courses par nageur

Classements et récompenses :

- 3 médailles aux 3 premiers de chaque épreuve et chaque catégorie
- Une récompense sera remise aux 3 premiers garçons et filles par catégorie du classement des 3 épreuves nagées lors de la finale (addition des points à la table de cotation) :
 - Avenirs 9 : 200 NL + 100 4N + 50 au choix
 - Avenirs 10 : 200 NL + 100 4N + 50 au choix
 - Avenirs 11 : 400 NL + 200 4N + 100 au choix

Programme et ordre des courses :

1. 200 NL
2. 50 Pap
3. 100 Brasse
- Pause
4. 50 Dos
5. 100 4N
6. 400 NL
7. 50 NL
8. 100 Dos
- Pause
9. 50 Brasse
10. 100 NL
11. 100 Pap
12. 200 4N

Rencontres Benjamins

Catégories :

- Filles et garçons : Benjamins 12, né(e) en 2012 à partir du 1^{er} janvier 2024
Benjamins 13, né(e) en 2011, à partir du 1^{er} janvier 2024

Droit d'engagements : 3 euros

Règlement sportif :

- ✓ La rencontre Benjamins concerne les nageurs ayant le Savoir-Nager en Sécurité.
- ✓ Les 4 catégories d'épreuves doivent être réalisées au moins une fois pour intégrer le classement départemental :
 - Une épreuve de ½ fond : 400 NL (Benjamins 12 uniquement) ou 800 NL ou 1500 NL ;
 - 1 épreuve de 4 Nages : 200 4N ou 400 4N ;
 - 50 NL ;
 - 100 m ou 200 m au choix qui n'est ni de la NL ni du 4N ;
- ✓ 3 courses maximum par personne et par rencontre.

Récompenses :

- Une médaille aux 3 premiers de chacune des épreuves par catégorie.

Rencontre Benjamins 1

Dimanche 28 janvier 2024

Lieu : Montigny et Pontoise

Date limite d'engagements : mardi 16 janvier 2024

Programme et ordre des courses :

1. 400 NL
2. 200 Brasse
3. 200 Dos
4. 50 Pap
5. 200 4N
- Pause
6. 50 NL
7. 100 Dos
8. 100 Pap
9. 200 NL

Rencontre Benjamins 2

Dimanche 25 février 2024

Lieu : Franconville et St Leu

Date limite d'engagements : mardi 20 février 2024

Programme et ordre des courses :

1. 400 4N
2. 200 Pap
3. 200 Dos
4. 50 Brasse
5. 800 NL
- Pause
6. 50 NL
7. 100 Pap
8. 100 Brasse
9. 100 NL

Rencontre Benjamins 3

Dimanche 28 avril 2024

Lieu : Beaumont et CNVM

Date limite d'engagements : mardi 23 avril 2024

Programme et ordre des courses :

1. 1500 NL
2. 100 Dos
3. 100 Brasse
4. 200 4N
- Pause
5. 50 NL
6. 200 Brasse
7. 50 Dos
8. 200 Pap

Championnats Départementaux Benjamins

Samedi 16 et dimanche 17 mars 2024

Lieu : Argenteuil

Date limite d'engagements : mardi 12 mars 2024

Catégories :

- Filles et garçons : Benjamins 12, né(e) en 2012 à partir du 1^{er} janvier 2024
Benjamins 13, né(e) en 2011, à partir du 1^{er} janvier 2024

Droit d'engagements : 3 euros

Règlement sportif :

- ✓ Programme complet sur 2 réunions.
- ✓ Les 400, 800 et 1500 NL se nageront à 2 par ligne, départ du plot.
- ✓ Le nombre d'engagements par nageur est limité à 5 dans la compétition.
- ✓ Dans un souci de bonne organisation, le Comité Départemental se réserve le droit de limiter le nombre de séries pour ne pas surcharger la compétition. Les engagements non retenus seront remboursés et signalés aux clubs.
- ✓ Les 5 meilleurs Avenirs 11 (garçons et filles) qualifiés lors du Parcours Avenirs 1 dans les épreuves cumulées : 200 4N, et un 100m spé pourront s'engager lors des championnats départementaux. Leur classement sera intégré au classement des Benjamins 12. (pas de classement spécifique Avenirs 3).

Récompenses :

- Une médaille aux 3 premiers de chacune des épreuves par catégorie.

Programmes et ordre des courses :

Réunion 1 :

1. 400 NL
2. 100 Papillon
3. 50 Dos
4. 200 Brasse
- Pause
5. 100 NL
6. 50 Papillon
7. 200 4N
- Pause
8. 800 NL
9. 100 4N

Réunion 2 :

1. 200 NL
2. 100 Dos
3. 50 Brasse
4. 400 4N
- Pause
5. 100 Brasse
6. 50 NL
7. 200 Papillon
- Pause
8. 1500 NL
9. 200 Dos

Interclubs Benjamins

Samedi 15 et dimanche 16 Juin 2024

Lieu : Samedi à définir, dimanche à Sarcelles

Date limite des engagements : mardi 11 juin 2024

Catégories :

- Filles et garçons : Benjamins 12, né(e) en 2012 à partir du 1^{er} janvier 2024
Benjamins 13, né(e) en 2011, à partir du 1^{er} janvier 2024

Droit d'engagements : 30 euros par équipe

Règlement sportif :

- ✓ 4 nageurs par équipe.
- ✓ Chaque nageur effectue 2 épreuves individuelles et 2 relais (4 courses par nageur).
- ✓ Les épreuves individuelles doivent être nagées 2 fois obligatoirement.
- ✓ Chaque équipe doit participer obligatoirement à tous les relais et à toutes les épreuves individuelles pour être classée.
- ✓ Classement aux points par équipes. En cas d'égalité le relais 4 X 100 4N départagera les équipes.
- ✓ Chaque club devra fournir un officiel par équipe.

Récompenses :

- Les 3 premières équipes filles et garçons reçoivent une médaille.
- L'équipe en 1^{ère} place remporte un trophée.

Programme et ordres des courses :

Réunion 1 :

1. 4 X 200 NL
Pause
2. 100 Papillon
3. 100 Brasse

Réunion 2 :

1. 100 Dos
2. 100 NL
Pause
3. 4 X 100 4N pour chaque nageur

Finale Départementale Benjamins

Dimanche 30 juin 2024

Lieu : à définir

Date limite d'engagements : mardi 25 juin 2024

Catégories :

- Filles et garçons : Benjamins 12, né(e) en 2012 à partir du 1^{er} janvier 2024
Benjamins 13, né(e) en 2011, à partir du 1^{er} janvier 2024

Droit d'engagements : 3 euros

Règlement sportif :

- ✓ Les nageurs qualifiés seront les suivants au classement des compétitions départementales benjamins (championnats compris) :
 - 20 premières filles de 2012 et 20 premiers garçons de 2012
 - 20 premières filles de 2011 et 20 premiers garçons de 2011
- ✓ 3 courses par nageurs :
 - 200 4N
 - 100 m au choix
 - 50 m au choix

Récompenses :

- 1 médaille aux 3 premiers de chaque épreuve, par catégorie et par sexe.
- Une récompense sera remise aux 3 premiers garçons et filles par catégorie du classement des 3 épreuves nagées lors de la finale (addition des points à la table de cotation) : 200 4N + 100 m au choix + 50 m au choix.

Programme et ordre des courses :

1. 50 NL
2. 100 Dos
3. 50 Dos
4. 100 Papillon
- Pause
5. 50 Papillon
6. 100 Brasse
7. 50 Brasse
8. 100 NL
- Pause
9. 200 4N

Circuits Juniors / Seniors

Catégories :

- Filles et garçons : Juniors de 2010 à 2006 à partir du 1^{er} janvier 2024
Seniors : 2005 et avant, à partir du 1^{er} janvier 2024

Droit d'engagements : 3 euros

Règlement sportif :

- ✓ 3 courses par personne et par circuit.

Récompenses :

- Une médaille aux 3 premiers de chacune des épreuves par sexe et pour les catégories suivantes : - juniors 14 et 15
- juniors de J16 à J18 et seniors

Circuit Juniors/Seniors 1

Dimanche 04 février 2024

Lieu : Ezanville

Date limite d'engagements : mardi 30 janvier 2024

Programme et ordre des courses :

1. 800 NL
2. 200 4N
3. 50 Pap
4. 50 NL
- Pause
5. 100 Dos
6. 200 Brasse
7. 100 NL
8. 200 Pap
- Pause
9. 50 Brasse
10. 50 Dos
11. 400 NL

Circuit Juniors/Seniors 2

Dimanche 10 Mars 2024

Lieu : Ezanville

Date limite d'engagements : mardi 05 mars 2024

Programme et ordre des courses :

1. 1500 NL
2. 100 4N
3. 50 Dos
4. 50 Brasse
- Pause
5. 200 NL
6. 100 Brasse
7. 200 Dos
8. 100 Pap
- Pause
9. 50 NL
10. 50 Pap
11. 400 4N

Circuit Juniors/Seniors 3

Dimanche 02 Juin 2024

Lieu : Argenteuil

Date limite d'engagements : mardi 30 Mai 2024

Programme et ordre des courses :

1. 400 4N
2. 100 Brasse
3. 50 Papillon
4. 200 Dos
- Pause
5. 100 NL
6. 50 Brasse
7. 200 Papillon
8. 100 Dos
- Pause
9. 50 NL
10. 200 Brasse
11. 100 Papillon
12. 50 Dos

Finale Départementale Juniors/Seniors

Dimanche 23 juin 2024

Lieu : Herblay

Catégories :

- Filles et garçons : Juniors de 2010 à 2006 à partir du 1^{er} janvier 2024
Seniors : 2005 et avant, à partir du 1^{er} janvier 2024

Droit d'engagements : 3 euros

Règlement sportif :

- ✓ Seuls les nageurs non qualifiés, à minima aux régionaux, pourront être récompensés à la finale départementale.
- ✓ Avoir participé au moins à 2 réunions sur le circuit Juniors/Seniors.
- ✓ Le nombre d'engagements par nageur est limité à 3.

Récompenses :

- Une médaille aux 3 premiers de chacune des épreuves par sexe et pour les catégories suivantes : - juniors 14 et 15
- juniors de J16 à J18 et seniors
- Récompenses aux 3 premiers garçons et filles par catégorie, au cumul de points à la table de cotation : 200 4N + 100 Spé au choix + 50 spé au choix

Programmes et ordre des courses :

1. 200 4N
2. 100 Brasse
3. 50 NL
4. 200 Papillon
- Pause
5. 100 Dos
6. 50 Brasse
7. 200 NL
8. 100 Papillon
- Pause
9. 50 Dos
10. 200 Brasse
11. 100 NL
12. 50 Papillon
13. 200 Dos

Championnats Départementaux Eté Toutes Catégories

Samedi 25 et dimanche 26 mai 2024

Lieu : Sarcelles 50m

Date limite d'engagements : mardi 21 mai 2024

Catégories :

- Benjamins : 2011 à 2012
- Juniors : 2006 à 2010
- Seniors : 2005 et avant

Droit d'engagements : 3 euros

Règlement sportif :

- ✓ Les séries de toutes les courses seront constituées toutes catégories d'âge confondues. Les 50, 100 et 200 mètres se nagent sous le principe séries puis finales A (de J16 à J18 et seniors), finales B (juniors J14,J15) et finales C (benjamins/avenirs).
- ✓ Les 400 se nageront sous le principe séries puis classement au temps.
- ✓ Si besoin, les 400 se nageront à 2 par ligne, départ du plot.
- ✓ Le nombre d'engagements par nageur est limité à 5 dans la compétition.
- ✓ Dans un souci de bonne organisation, le Comité Départemental se réserve le droit de limiter le nombre de séries pour ne pas surcharger la compétition. Les engagements non retenus seront remboursés et signalés aux clubs.
- ✓ Les 5 meilleurs Avenirs 11 (garçons et filles) qualifiés lors des Parcours Avenirs 1, 2 et 3 dans les épreuves cumulées : 400 NL, 200 4N, et les 4 100 pourront s'engager sur 2 épreuves par réunion lors des Championnats Départementaux Eté. Pas de remise de récompenses spécifiques à la catégorie Avenirs. Les Avenirs 11 rentreront dans le classement des benjamins.

Récompenses :

- Une médaille aux 3 premiers par finale (A, B et C).

Programmes et ordre des courses :

Réunion 1 :

1. 50 Brasse (séries)
2. 400 NL (classement au temps)
3. 100 Dos (séries)
Pause
4. 200 Papillon (séries)
5. 100 NL (séries)
6. 200 Brasse (séries)
Pause
7. 50 Papillon (séries)

Réunion 2 :

1. 50 Brasse (Finales C, B et A)
2. 100 Dos (Finales C, B et A)
3. 200 Papillon (Finales C, B et A)
Pause
4. 100 NL (Finales C, B et A)
5. 200 Brasse (Finales C, B et A)
6. 50 Papillon (Finales C, B et A)
7. Relais 10 X 100 NL

Réunion 3 :

1. 50 Dos (séries)
2. 200 4N (séries)
3. 50 NL (séries)
- Pause
4. 100 Brasse (séries)
5. 100 Papillon (séries)
- Pause
6. 200 Dos (séries)
7. 200 NL (séries)
8. 400 4N (classement au temps)

Réunion 4 :

1. 50 Dos (Finales C, B et A)
2. 200 4N (Finales C, B et A)
3. 50 NL (Finales C, B et A)
4. 100 Brasse (Finales C, B et A)
- Pause
5. 100 Papillon (Finales C, B et A)
6. 200 Dos (Finales C, B et A)
7. 200 NL (Finales C, B et A)
8. Relais 4 X 100 4N

Championnat Départemental 800 NL, 1500 NL, 3 et 5 km indoor, Guytou's Cup

Dimanche 03 mars 2024

Lieu : Sarcelles

Date limite d'engagements : mardi 27 février 2024

Catégories :

- Benjamins : 2011 à 2012
- Juniors 1 et 2 : 2009 à 2010
- Juniors 3, 4 et 5 : 2008 à 2006
- Seniors : 2005 et avant

Droit d'engagements : 3 euros

Règlement sportif :

- ✓ Les nageurs doivent avoir réalisé au cours de la saison dernière ou de la saison en cours un 800 NL (filles) ou un 1500 NL (garçons) pour pouvoir participer aux épreuves 3km et 5km.
- ✓ Si le nombre d'engagés l'exige, l'organisateur se réserve le droit de faire nager 2 nageurs par couloir et il se réserve le droit de restreindre les engagements.
- ✓ Les nageurs de catégorie Benjamins peuvent participer à l'épreuve du 5km.

Epreuves :

- 5km Toutes Catégories
- 3km
- 800m NL
- 1500 NL

Récompenses :

- Une médaille aux 3 premiers de chacune des épreuves par catégorie.
- Une coupe sera remise au club ayant remporté le plus grand nombre de podiums.

